

*des Princes &c.* Juillet 1767. 27

Mais pour adoucir ce refus, elle a décrété qu'on devoit apporter encore de nouvelles preuves ou raisons ; ce qui pourroit faire craindre que la Cour de France ne vint à prendre d'autres résolutions.

Le Saint Pere a fixé à la seconde des Fêtes de la Pentecôte une Procession générale de tout le Clergé, qui s'est tenuë pour implorer l'assistance Divine dans les calamités présentes. Sa Sainteté a fait au Prince Charles-Edouïard Louis Stuard, Prétendant à la Couronne Britannique, un accueil des plus gracieux & favorables dans une audience qu'elle lui a accordée, & lui a fait remettre deux riches Chapelets en corail & autres pierres précieuses, qui forment toujours un présent distingué de la part du St. Siège. Le Cardinal d'Yorck, frere de ce Prince, l'avoit présenté au St. Pere le 9. du mois de Mai, sous un nom emprunté. Il prenoit celui de *Baron de Douglas* dans le long & privé séjour qu'il a fait dans la petite Ville de *Boisillon*.

T U R I N. Il paroît un Edit de Sa Majesté Sarde, du 18. Mai, par lequel elle défend d'amasser des grains & de les faire passer en Pays étrangers, & ordonne à chaque particulier de faire tous les ans une exacte déclaration de la quantité qu'il en aura recueillie.

ARTICLE